



## Jardin en rez de chaussée.

Par **Pereira christophe**, le **08/05/2018** à **11:42**

Bonjour,

Je voulais savoir si en étant propriétaire de mon appartement au rez de chaussée j'ai le droit dans mon jardin de modifier la taille de ma terrasse sans embêter mes voisin?? Je sais que sur un balcon il faut faire des demandes au autre si il y a des modification. Ai-je le froid de le faire faire ans faire de demande à la copropriété.

Merci.

Par **youris**, le **08/05/2018** à **18:34**

bonjour,

je suppose que vous avez seulement la jouissance privative de votre jardin qui reste une partie commune.

il faut consulter votre règlement de propriété sur ce sujet, vous pouvez aussi poser la question à votre syndic et/ou votre conseil syndical.

salutations

Par **HOODIA**, le **08/05/2018** à **19:22**

Bonjour ,

Il ne faut pas modifier l'aspect extérieur de l'immeuble ceci reste la règle ,sauf si accord ,et, vote en AG.

Votre jardin peut etre ou pas privatif dans la mesure ou vous disposez d'un accès comme une baie vitrée .

Dans le cas ou l'usage est privatif ,vous devez assurer les charges d'entretien de la HAIE qui entoure ce dernier.

(ceci est mon cas )

En conclusion si la terrasse est invisible il n'y a pas de modification de l'aspect extérieur.

Par **Pereira christophe**, le **08/05/2018** à **23:27**

Oui l'accès ce fait de ma baie vitrée, avec un grillage qui ferme le tout. Donc cela signifie que j'ai le droits d'augmenter ma terrasse sans demande. Merci.

Par **HOODIA**, le **09/05/2018** à **05:53**

Bonjour,

Oui ,si la terrasse est invisible il n'y a pas de modification de l'aspect extérieur.